



RAPPORT DE SITUATION COMPAREE SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

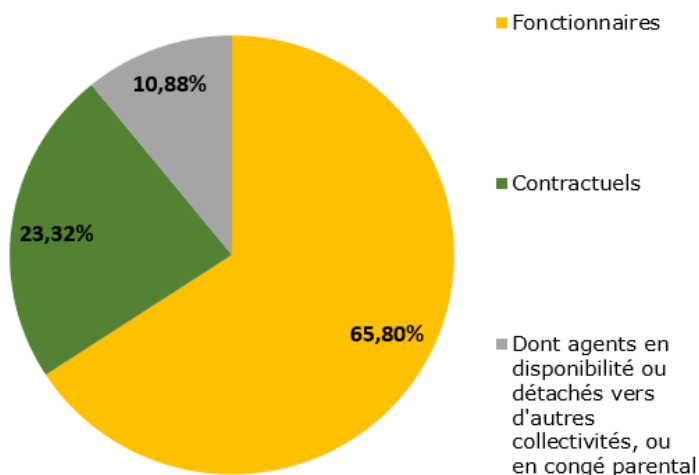
CIAS DU GRAND DAX – ANNEE 2021

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'FFECTIF

- **L'effectif du CIAS au 31 décembre 2021 :**

	2021
Fonctionnaires	148
Contractuels	45
EFFECTIF TOTAL	193
<i>Dont agents en disponibilité ou détachés vers d'autres collectivités, ou en congé parental</i>	21
EFFECTIF DES AGENTS EN ACTIVITE AU 31/12	172

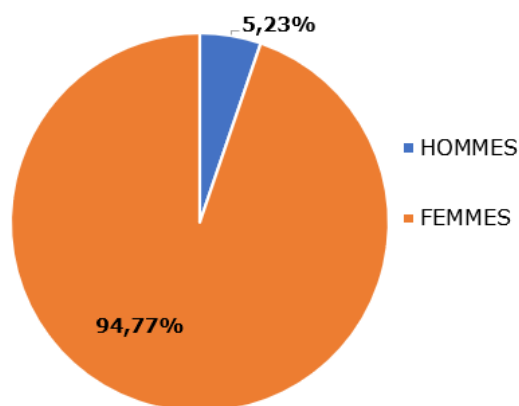
L'effectif présent au 31 décembre, de 172 agents, est stable par rapport à celui de l'année précédente, qui était de 173 agents.



21 agents fonctionnaires, soit 10,88% de l'effectif, sont absents pour cause de congé parental, de disponibilité pour convenance personnelle (12/21), de détachement dans une autre collectivité ou de placement en disponibilité d'office suite à un congé de maladie ordinaire.



	HOMMES	FEMMES	TOUS
Fonctionnaires	7	120	127
Contractuels	2	43	45
EFFECTIF TOTAL	9	163	172
% d'hommes et de femmes	5,23%	94,77%	

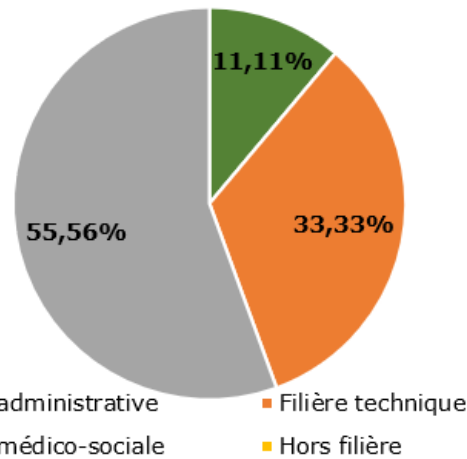
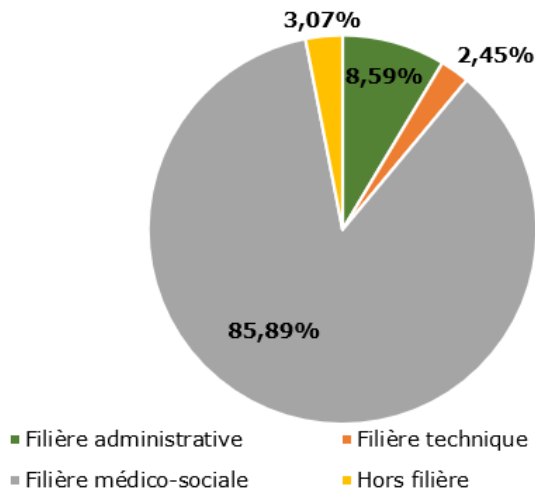


94,77% des agents sont des femmes, 5,23% sont des hommes. La répartition femme – homme est très déséquilibrée avec 163 femmes et 9 hommes. Cette situation s'accroît par rapport à 2020 ; les hommes étaient 6,30% de l'effectif.

Ce déséquilibre est en lien direct avec les compétences du CIAS. Les services d'aide à domicile, de portage des repas, de crèche familiale et de relai d'assistantes maternelles correspondent à des métiers traditionnellement occupés par des femmes. Les aides à domicile représentent 79% des postes du CIAS, et il est à noter que seulement 3 hommes exercent ce métier (ils étaient 4 en 2020). Les autres hommes travaillant au CIAS, sont porteurs de repas (3 agents, en diminution d'1 depuis 2020), référents sociaux (2 agents) et directeur du CIAS.

• L'effectif des fonctionnaires et des contractuels par filières

FILIERES	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	14	1	15
Filière technique	4	3	7
Filière médico-sociale	140	5	145
Hors filière	5		5
TOTAL	163	9	172



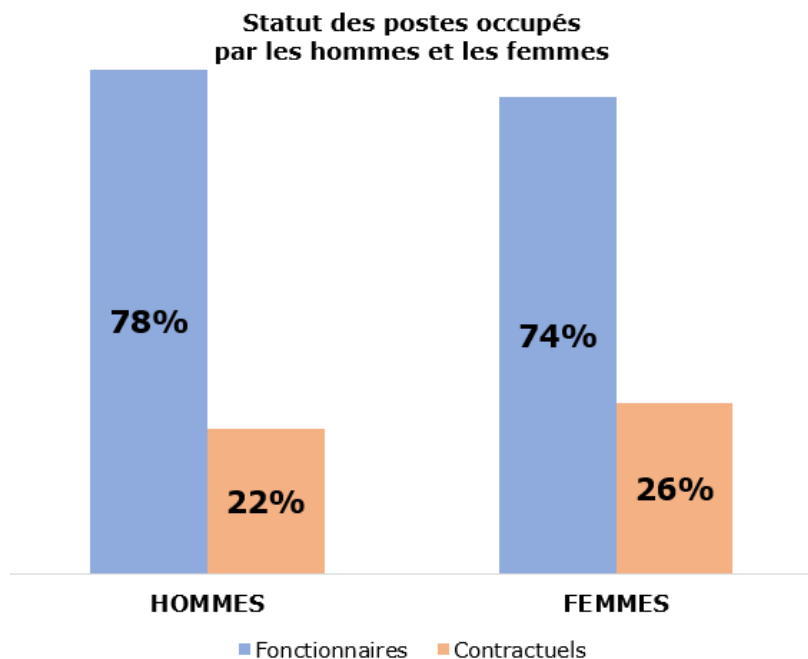
Répartition des femmes par filière

Répartition des hommes par filière

Toujours en raison des compétences exercées, 84% des postes occupés par les agents du CIAS relèvent de la filière médico-sociale. Les emplois des assistantes maternelles sont classés hors filière, ils ne comptent aucun homme. L’effectif des hommes est plus représenté (en proportion) dans les filières technique et administrative que celui des femmes.

• L’effectif des fonctionnaires et des contractuels par statut

Les fonctionnaires occupent 76,68% des postes. La proportion de contractuels est de 23,32% de l’effectif. Ce taux important de contractuels est à mettre en lien direct avec les agents fonctionnaires en disponibilité, et avec les absences pour maladie qui sont remplacées par des contractuels

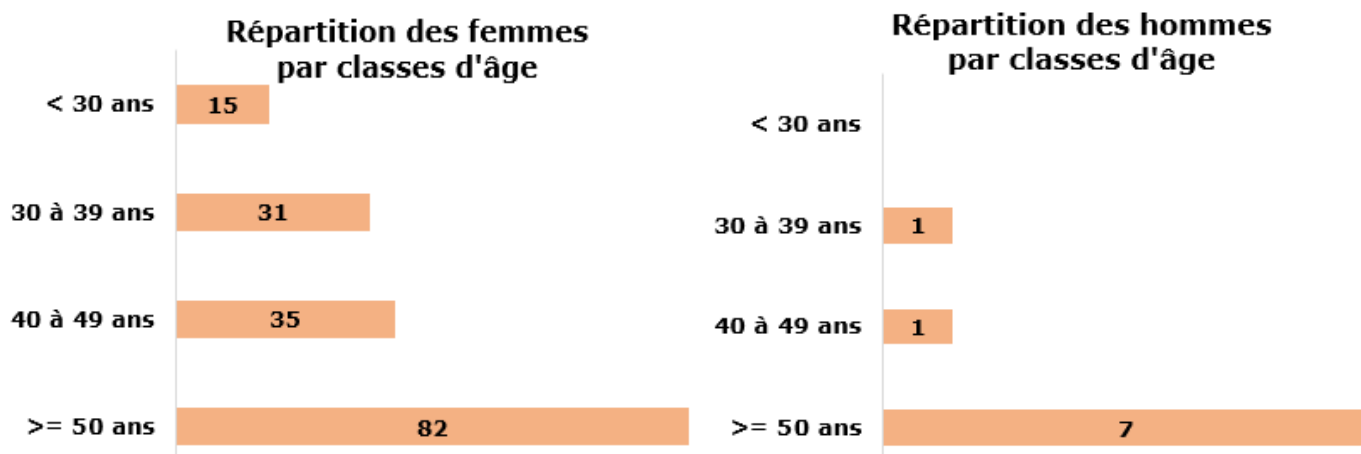


Les femmes sont fonctionnaires à 74%, tandis que les hommes le sont à 78%. La proportion d’agents contractuels est moins importante chez les hommes (22%) que chez les femmes (26%).



• L'effectif des fonctionnaires et des contractuels par classe d'âge

	Femmes	Hommes	total	total
>= 50 ans	82	7	89	51,74%
40 à 49 ans	35	1	36	20,93%
30 à 39 ans	31	1	32	18,60%
< 30 ans	15		15	8,72%
Total	163	9	172	100%



Le vieillissement de l'effectif est marqué : 51,74% des agents ont atteint l'âge de 50 ans.

La moyenne d'âge des femmes est de 47 ans, celle des hommes de 51 ans.

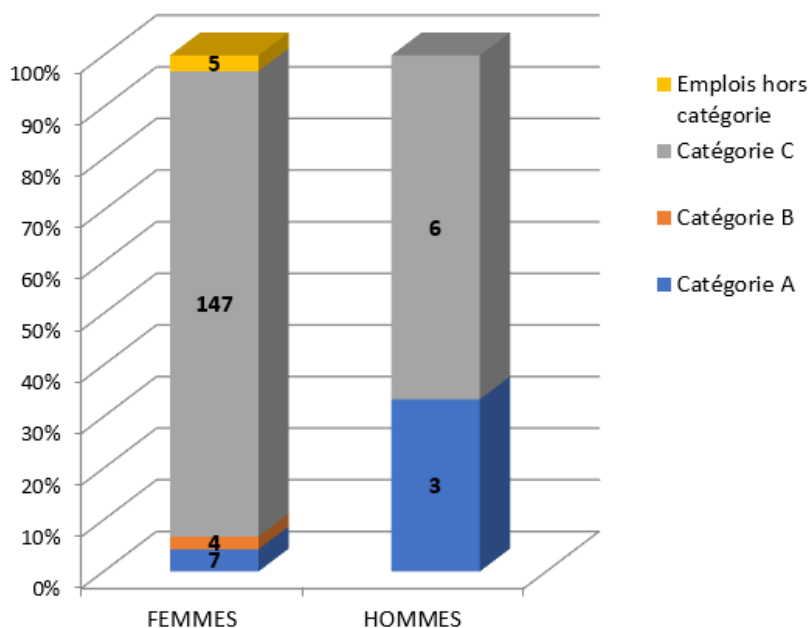
L'agent médian des femmes est de 50 ans. Il est de 53 ans chez les hommes.

Au regard de l'âge des agents, les problématiques des départs en retraite et de l'usure physique des agents sont préoccupantes au CIAS.

La question de l'usure physique n'est pas exclusivement locale. Une étude de SOFAXIS (courtier en assurances sataitaires) sur les absences en 2020 des fonctionnaires territoriaux indique que les absences des agents les plus âgés sont majoritaires : près de six agents absents sur dix ont plus de 50 ans. La strate des 55 à 59 ans représente plus d'un quart des absents à elle seule.

• L'effectif des fonctionnaires et des contractuels par catégories

CATEGORIES	FEMMES	HOMMES	TOUS	
Catégorie A	7	3	10	6%
Catégorie B	4		4	2%
Catégorie C	147	6	153	89%
Emplois hors catégorie	5		5	3%
TOTAL	163	9	172	100%



La représentation par catégories reste très déséquilibrée, du fait de la comparaison d'un ensemble de 163 femmes avec un ensemble de seulement 9 hommes. Il n'y a aucun homme en catégorie B, ni parmi les assistantes maternelles (en hors catégories).

Les femmes occupent très majoritairement des emplois de catégorie C.

• Les emplois de catégorie A dans l'effectif

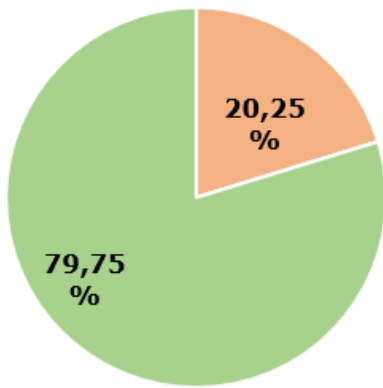
En valeur absolue, il y a plus de femmes que d'hommes dans les emplois de catégorie A (7 contre 3). Le directeur de l'établissement est un homme.

Sur les 10 agents de catégorie A, 1 seulement concerne la filière administrative, le poste de directeur du CIAS. Les 9 autres emplois de catégorie A concernent la filière médico-sociale : référents sociaux, direction de la crèche familiale, du RAMI et du SAAD.

• L'effectif des fonctionnaires et des contractuels selon le temps de travail

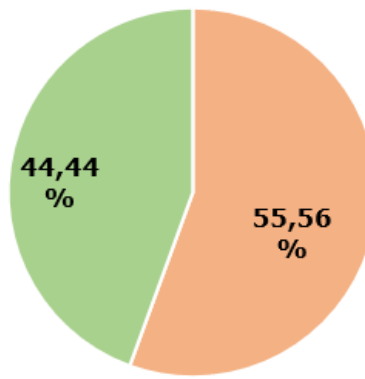
Postes à temps complet et à temps non complet

	FEMMES	HOMMES	TOUS
Postes à temps complet	33	5	38
Postes à temps non complet	130	4	134
TOTAL	163	9	172



■ Postes à temps complet
 ■ Postes à temps non complet

Durée du travail chez les femmes



■ Postes à temps complet
 ■ Postes à temps non complet

Durée du travail chez les hommes

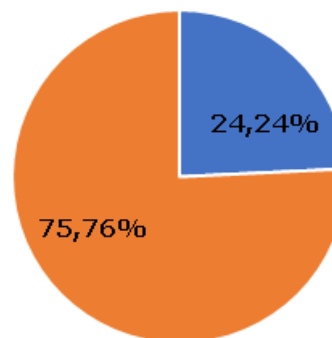
78% des postes du CIAS sont à temps non complet. Et tous ces postes sont des emplois d'aide à domicile. Les autres services ont tous des postes à temps complet, ce qui explique que les hommes (qui ne sont que 3 parmi les aides à domicile) soient moins concernés par le temps non complet que les femmes.

Le choix du temps partiel

A la différence du temps non complet, lié à la quotité de travail du poste, le temps partiel est sollicité par les agents qui souhaitent réduire leur durée de temps de travail.

Les agents sur des postes à temps non complet ne sont pas comptabilisés dans le tableau relatif au temps partiel.

		Femmes	Hommes
Catégorie A	Temps partiel	2	
	Temps complet	5	3
	Total	7	3
Catégorie B	Temps partiel		
	Temps complet	4	
	Total	4	0
Catégorie C	Temps partiel	6	
	Temps complet	11	2
	Total	17	2
Hors catégorie	Temps partiel		
	Temps complet	5	
	Total	5	0
Total toutes catégories	Temps partiel	8	0
	Temps complet	25	5
	Total	33	5



■ Temps partiel ■ Temps complet

Le temps partiel chez les femmes

Le temps partiel est présent uniquement chez les femmes. Parmi les postes à temps complet, elles sont 1/4 des agents à en bénéficier.

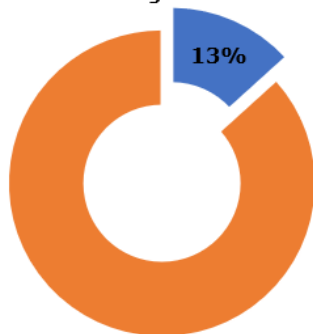


• Les avancements et les promotions en 2021 chez les fonctionnaires

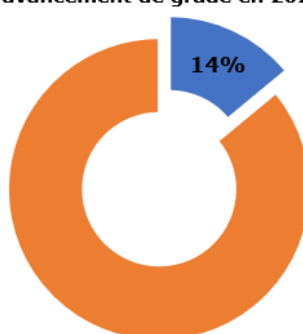
Les avancements de grade en 2021 :

	FEMMES			HOMMES		
	Total agents	Nombre d'avancements	%	Total agents	Nombre d'avancements	%
CATEGORIE A	7	1	14%	3		
CATEGORIE B	4			0		
CATEGORIE C	109	15	14%	4	1	25%
ENSEMBLE	120	16	13%	7	1	14%

Part des femmes ayant eu un avancement de grade en 2021



Part des hommes ayant eu un avancement de grade en 2021



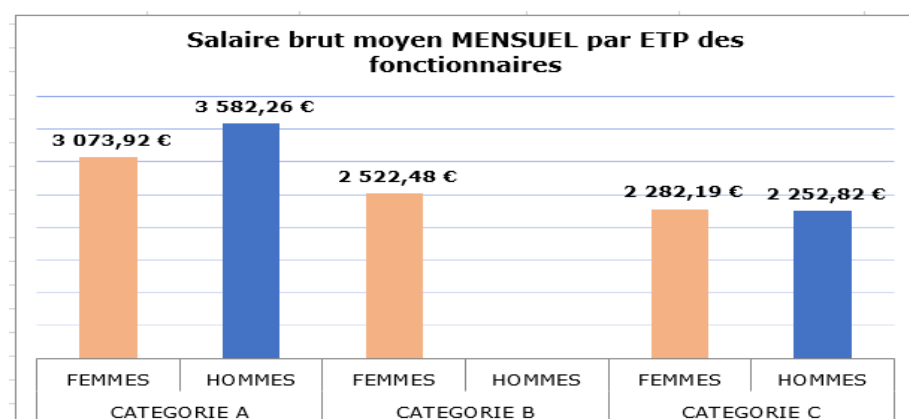
En 2021 17 agents, 16 femmes et 1 homme, ont bénéficié d'avancements de grade. Cette répartition est proportionnelle, car elle a concerné 13% des femmes et 14% des hommes.

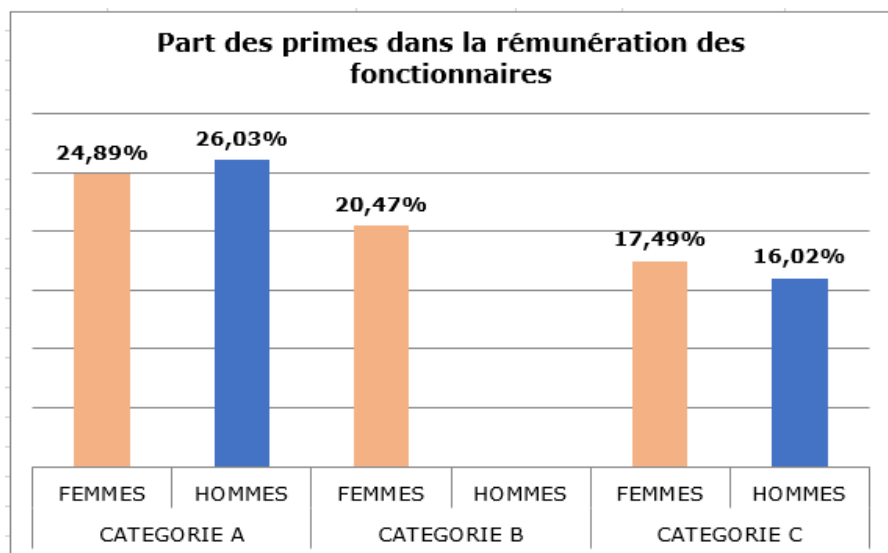
Il n'y a pas eu de promotions internes en 2021.

• La rémunération selon les statuts et les catégories

Rémunération des agents fonctionnaires :

		Rémunération annuelle brute	Nombre ETP	Salaire brut moyen ANNUEL/ETP	Montant brut de primes	Part des primes dans la rémunération
CATEGORIE A	FEMMES	247 512,40 €	6,71	36 887,09 €	61 593,92 €	24,89%
	HOMMES	128 961,40 €	3,00	42 987,13 €	33 567,60 €	26,03%
CATEGORIE B	FEMMES	104 127,88 €	3,44	30 269,73 €	21 312,54 €	20,47%
	HOMMES	Pas d'hommes fonctionnaires en catégorie B				
CATEGORIE C	FEMMES	2 695 902,97 €	98,44	27 386,26 €	471 538,52 €	17,49%
	HOMMES	98 943,93 €	3,66	27 033,86 €	15 853,50 €	16,02%
TOTAUX		3 275 448,58 €	115,25	28 420,38 €	603 866,08 €	18,44%



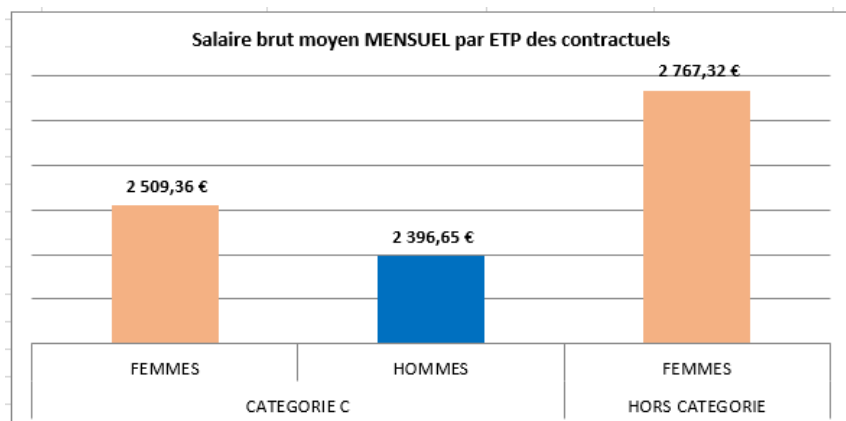


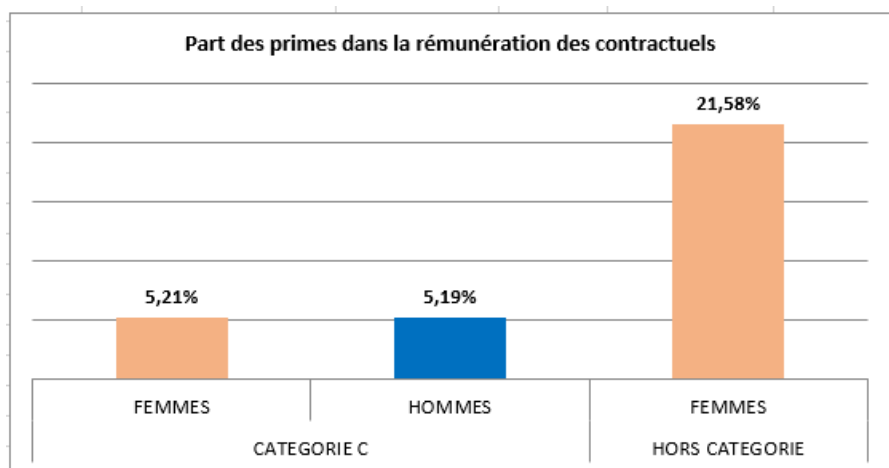
Chez les fonctionnaires :

- en catégorie A, la différence de salaire moyen brut mensuel est de 508€. Le régime indemnitaire représente une part du salaire légèrement plus importante chez les hommes.
- il n'y a pas d'hommes en catégorie B, car une réforme a transféré les postes d'assistants socio-éducatifs en catégorie A en 2020.
- en catégorie C, la différence est de 29,37€ de salaire moyen brut mensuel, en faveur des femmes. Le régime indemnitaire représente une part du salaire un peu plus importante chez les femmes.

Rémunération des agents contractuels :

		Rémunération annuelle brute	Nombre ETP	Salaire brut moyen ANNUEL/ETP	Montant brut de primes	Part des primes dans la rémunération
CATEGORIE A	FEMMES	Pas d'agents contractuels en catégorie A				
	HOMMES	Pas d'agents contractuels en catégorie A				
CATEGORIE B	FEMMES	Pas d'agents contractuels en catégorie B				
	HOMMES	Pas d'agents contractuels en catégorie B				
CATEGORIE C	FEMMES	560 991,54 €	18,63	30 112,27 €	29 247,58 €	5,21%
	HOMMES	55 794,01 €	1,94	28 759,80 €	2 896,10 €	5,19%
HORS CATEGORIE	FEMMES	166 039,48 €	5,00	33 207,90 €	35 826,70 €	21,58%
TOTAUX		782 825,03 €	25,57	30 614,98 €	67 970,38 €	8,68%





Chez les contractuels, uniquement présents en catégorie C et chez les assistantes maternelles de par leur statut particulier :

- en catégorie C, la part du régime indemnitaire dans la rémunération est la même chez les femmes et chez les hommes. La différence de salaire moyen brut mensuel entre les femmes et les hommes est de 112,71€, en faveur des femmes. Les hommes contractuels ont moins d'ancienneté sur les postes que les femmes.
- chez les assistantes maternelles, contractuelles assimilées à des emplois permanents, la part des primes dans le régime indemnitaire est comparable à celle des fonctionnaires de catégorie B.